



Conseil scientifique d'institut INP du CNRS

Collège B1

Hervé Henry, Laboratoire Physique de La Matière Condensée (UMR 7643, CNRS, École Polytechnique)

Après avoir été membre de la section 5 du Comité National de 2012 à 2016, j'ai constaté les effets de la politique de la recherche actuelle qui en privilégiant la recherche sur projet et en augmentant la précarité des jeunes chercheurs et chercheuses ne leur permet pas de mener une recherche indépendante de qualité. Travaillant dans un laboratoire interdisciplinaire (Physique-Chimie) et sur des thématiques aux frontières entre l'ingénierie(mécanique du solide) et la physique, je suis convaincu de l'intérêt de l'interdisciplinarité et conscients des difficultés qu'il peut y avoir à mener une telle recherche dans un CNRS divisé en institut disciplinaires.

C'est pourquoi je souhaite m'investir au sein du CSI de l'INP. J'y défendrai les propositions du SNCS FSU qui permettront effectivement aux chercheurs et chercheuses de mener une recherche libre et indépendante et ainsi de produire des connaissances scientifiques les plus avancées dans tous les domaines de la recherche, des plus fondamentaux aux plus appliqués.

Dans cette optique je m'engage à défendre:

- Le CNRS en tant qu'opérateur de recherche à part entière.
- Le financement de la recherche sur crédits récurrents qui est la seule qui permette aux laboratoires de mener une politique de recherche cohérente.
- Le maintien de l'emploi titulaire couplé à une diminution de l'emploi précaire (dont les chaires juniors).
- Une évaluation des UMR de qualité qui passe par des visites sur site impliquant les sections du Comité National dont dépend l'UMR et non par l'HCRES afin de renforcer les acquis de la mandature précédente.
- Une politique volontariste de l'INP en faveur de l'égalité Femme-Homme.

Ceci se fera par exemple lors de l'élaboration du rapport de prospective scientifique en soulignant les effets des politiques publiques menées quand ils sont néfastes.

Par ailleurs je soutiens la candidature de mon collègue Tristan Benoist (collège B1) et des autres candidats soutenus par le SNCS-FSU et la FSU.



Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège B1 du CSI INP :

Tristan BENOIST, IMT, Toulouse

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.